

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 7 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le premier décembre deux-mil vingt-deux s'est réuni à vingt heures en session ordinaire à la salle du Quadrille sous la présidence de Madame Nicole DURAND-GAUVRIT, Première Adjointe

MEMBRES EN EXERCICE : 32

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis	X			Présent jusqu'à la question 6
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
BRIAUD Philippe	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
SIMON Patrick	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
ROTUREAU Jacky	X			
FLEURY Félix	X			
MALGARINI Gwenaëlle	X			
CHOUTEAU Annie	X			
GOUAS Corinne	X			
MARTIN Jacky	X			
COCAULT Gaëlle		X		

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
MIMEAU Nicolas	X			
TENET Christiane	X			
PAVAGEAU Didier	X			
ROUBY Guillaume	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
BONNET Sébastien	X			
GOBIN Sonia	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
VILLETTE Anne-Sophie		X		LARDIÈRE Jean-Luc
CACHO SANCHEZ Jorge	X			
VRIGNAUD Nadège		X		
VIAIN Didier		X		
BATY Annabelle		X		GIRARDEAU Jérôme
DUBOIS Florent	X			

Membres élus	32
Présents	27
Pouvoirs	2
Quorum	17

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

LARDIÈRE Jean-Luc et GOUAS Corinne
Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

Aucune observation n'étant formulée ; le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT ouvre la séance.

Elle rappelle en préambule la démission du Maire acceptée par le Préfet le 1^{er} décembre 2022.

1- CRÉATION D'UN 9^{ÈME} POSTE D'ADJOINT

DÉLIBÉRATION 01

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT informe le Conseil Municipal que, suivant le Code Général des Collectivités Territoriales, il y a possibilité de créer un 9^{ème} poste d'adjoint.

Elle indique que les circonstances et l'activité municipale actuelles nécessitent cette création.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- décide de créer un 9^{ème} poste d'adjoint à pourvoir immédiatement après élection.

2- ÉLECTION DE L'ADJOINT SUR LE 9^{ÈME} POSTE

DÉLIBÉRATION 02

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection du 9^{ème} Adjoint suite à la création de ce poste.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection d'un seul adjoint se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Il est constitué un bureau électoral composé des membres suivants :

- Président : M. Félix FLEURY
- Secrétaire : Michel ALLAIN
- Assesseurs : Sophie PLISSONNEAU
Marie-Dominique VILMUS

Elle demande aux candidats de se faire connaître.

Se porte candidat :

- Régis PLISSON

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15
- Régis PLISSON : 29

M. Régis PLISSON recueillant 29 voix représentant la majorité absolue est élu 9^{ème} Adjoint.

3- RÉVISION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

DÉLIBÉRATION 03

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT propose à l'assemblée de réviser les indemnités octroyées aux élus suite à l'élection d'un 9^{ème} adjoint.

La loi prévoit une enveloppe maximum calculée sur le montant octroyables aux Maires et Adjointes.

- Maire : Taux maximum : 55 % de l'indice brut terminal
- Adjointes : Taux maximum : 22 % de l'indice brut terminal

Elle propose

- Première Adjointe : 16 % de l'indice brut terminal de la FPT
- Deuxième Adjointe : 16 % de l'indice brut terminal de la FPT
- Troisième Adjointe : 16 % de l'indice brut terminal de la FPT
- Du 4^{ème} au 9^{ème} Adjoint(e) : 14 % de l'indice brut terminal de la FPT
- 2 Maires délégués : 16 % de l'indice brut terminal de la FPT

La proposition ne dépasse pas l'enveloppe prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité le projet présenté.

Les indemnités sont allouées à la date de la présente délibération ; elles seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

4- ÉLECTION D'UN MEMBRE DU CCAS

DÉLIBÉRATION 03

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT propose à l'assemblée de procéder à l'élection d'un nouveau membre élu au CCAS suite au décès de Madame Marie-Dominique FRUGIER.

Il est constitué un bureau électoral composé des membres suivants :

- Président : M. Félix FLEURY
- Secrétaire : Michel ALLAIN
- Assesseurs : Sophie PLISSONNEAU
Marie-Dominique VILMUS

Elle demande aux candidats de se faire connaître.

Se porte candidat :

- Philippe BRIAUD

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15
- Philippe BRIAUD : 29

M. Philippe BRIAUD recueillant 29 voix représentant la majorité absolue est élu au CCAS.

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT propose au Conseil Municipal de fixer les différents tarifs municipaux pour 2023.

➤ **Salle des Fêtes - Belleville**

N° Loc	Bar (60 places)	Office	L'Annexe (90 places)	Le Parquet (450 places)	Tarifs Bellevignois		Tarifs non Bellevignois	
					<i>Repas, fêtes privées, loto...</i>	<i>Vin d'honneur, réunions, AG...</i>	<i>Repas, fêtes privées, loto...</i>	<i>Vin d'honneur, réunions, AG...</i>
					(1) * (2)			
1	X				171,00 €	85,50 €	307,00 €	153,50 €
2			X		193,00 €	96,50 €	344,00 €	172,00 €
3	X	X			214,00 €	107,00 €	387,00 €	193,50 €
4		X	X		251,00 €	125,50 €	447,00 €	223,50 €
5	X		X		272,00 €	136,00 €	448,00 €	224,00 €
6	X			X	285,00 €	142,50 €	510,00 €	255,00 €
7	X	X	X		328,00 €	164,00 €	591,00 €	295,50 €
8	X	X		X	373,00 €	186,50 €	671,00 €	335,50 €
9	X	X	X	X	447,00 €	223,50 €	814,00 €	407,00 €

➤ **Salle du Quadrille**

N° Loc	Salle	Tarifs Bellevignois		Tarifs non Bellevignois	
		<i>Mariage, repas, buffet, banquet...</i>	<i>Vin d'honneur, réunions, AG...</i>	<i>Mariage, repas, buffet, banquet...</i>	<i>Vin d'honneur, réunions, AG...</i>
		(1) * (2)			
10	Salle entière	328,00 €	164,00 €	591,00 €	295,50 €
11	1/2 Salle	214,00 €	107,00 €	387,00 €	193,50 €

(1) Gratuit pour les réunions associatives Bellevignaises (AG, réunions...) et activités associatives Bellevignaises propres à la salle : théâtre, bourses, palets, gymnastique, yoga, danse... et pour les réunions après sépulture (familles Bellevignaises)

(2) es 2 premières locations gratuites pour les associations et comités d'entreprises Bellevignaises

➤ **Salle des Magnolias - Saligny et Espace Charette - Belleville (salles Bonchamps et d'Elbée)**

Objet de la manifestation	Tarifs
Réunion privée en journée (entreprises, associations... non bellevignaises)	
1/2 journée	132,00 €
Journée	222,00 €

Gratuit pour les réunions après sépulture (familles Bellevignaises)

➤ Tarifs complémentaires des salles

Libellé	Tarifs
- Tarifs ménage applicable quand la salle est mise à disposition gracieusement	
Hall bar / parquet	
Prestation complète	108,00 €
Prestation complète le dimanche	128,00 €
Extension prestation salle annexe	64,00 €
Extension prestation salle annexe le dimanche	75,00 €
Salle annexe	
Prestation complète	108,00 €
Prestation complète le dimanche	128,00 €
- Réservation salle 2 jours consécutifs et +	- 50 % par jour de location consécutif à partir du 2ème jour
- Arrhes (à la réservation)	50 % du montant en vigueur de la location
- Caution (à la remise des clés)	170,00 €
- Caution sono (à la remise des clés)	170,00 €
- Réservation pour activités commerciales	Tarifs non Bellegnois
- Petits spectacles de marionnettes ou cirques sans chapiteau sans chauffage	25,00 €
- Petits spectacles de marionnettes ou cirques sans chapiteau avec chauffage	50,00 €
- Bris ou disparition de vaisselle : verre à pied, verre ordinaire, tasse à café, petite cuillère	Selon facture réparation ou remplacement à l'identique
- Location mobilier : tables (1) - prix à l'unité	2,50 €
- Location mobilier : chaises (1) - prix à l'unité	0,50 €

(1) Gratuit pour les associations et comités d'entreprises Bellegnois

➤ Cimetières

Libellé	Tarifs
- Concession simple 30 ans 2 personnes	218,00 €
- Concession double 30 ans 4 personnes	370,00 €
- Caverne 15 ans	626,00 €
- Caverne 30 ans	837,00 €
- Modulaire 15 ans	626,00 €
- Modulaire 30 ans	837,00 €
- Jardin du Souvenir	175,00 € (inscription comprise)

➔ **Autres tarifs**

Libellé	Tarifs
<u>FOURRIÈRE MUNICIPALE BELLEVIGNY</u>	
- Forfait de 0 à 48 heures	70,00 €
- Jour supplémentaire (par jour)	50,00 €
- Frais vétérinaires	sur facture
<u>VENTE DE BOIS (le stère)</u>	
- Bois qualité supérieure en 1 m de long	75,00 € le stère
- Bois qualité tout venant en 1 m de long	50,00 € le stère
- Bois qualité supérieure sur pied à faire	30,00 € le stère
- Bois qualité tout venant sur pied à faire	15,00 € le stère
<u>LOCATION JARDIN FAMILIAL (parcelle de 50 m²)</u>	
- Parcelle de 50 m ²	10,00
- Parcelle de 80 m ²	15,00
<u>VENTE DE TERRE VÉGÉTALE (le m³) (non chargée et à enlever)</u>	8,00 €
<u>PÊCHE AU PLAN D'EAU DE LA SAUVAGÈRE À BELLEVILLE SUR VIE</u>	
- Carte annuelle adulte	25,00 €
- Carte journée adulte	4,00 €
- Carte annuelle "- 16 ans"	12,00 €
- Carte journée "- 16 ans"	3,00 €
- Carte annuelle "- 10 ans"	gratuit avec 1 ligne
- Carte invité	6,00 €
<u>DROITS DE PLACE</u>	
- Mètre linéaire	0,40 €
- avec un minimum forfaitaire	3,50 €
<u>FACTURATION SERVICE MUNICIPAUX (l'heure)</u>	40,00 €
<u>LOCATION PODIUM (gratuit pour les communes du canton)</u>	170,00
<u>LOCATION TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE (clubs hors Bellevigny)</u>	110,00 €
<u>LIVRE "Regards croisés sur 50 ans d'histoire"</u>	14,00 €
<u>Spectacle sur le parking du complexe sportif (cirques...)</u>	25,00 €
<u>TERRASSES SUR DOMAINE PUBLIC</u>	
- Occupation du domaine public simple	
< 20 m ²	63,00 €
De 20 à 30 m ²	85,00 €
> 0 30 m ² et < à 40 m ²	106,00 €
40 m ² et plus	106,00 €
	+ 20,00 €/tranche de 10 m ²
- Occupation du domaine public avec structure (et/non) couverte	
< 20 m ²	125,00 €
De 20 à 30 m ²	170,00 €
> 0 30 m ² et < à 40 m ²	212,00 €
40 m ² et plus	212,00 €
	+ 40,00 €/tranche de 10 m ²
- Mobilier commercial permanent	153,00 €
- Occupation temporaire (1 journée) pour activité commerciale	21,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT indique au Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, dans l'attente de l'adoption du budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Elle propose donc de voter des ouvertures de crédits en section d'investissement du budget "Général", pour l'exercice 2023, dans les limites autorisées.

❑ **Budget "Général"**

➡ Section d'investissement

<u>Opération</u>	<u>Article / fonction</u>	<u>Budget 2022 (hors R.A.R.)</u>	<u>Ouverture de crédits proposée sur 2023</u>
100 Acquisitions de matériels	2188 / 820	182 000,00 €	45 500,00 €
185 Voirie - réseaux	2315 / 822	1 900 000,00 €	475 000,00 €
186 Aménagement centres-bourgs	2315 / 822	207 639,20 €	51 909,80 €
188- Bâtiments communaux	2313/820	2 001 000,00 €	500 250,00 €
190 Aménagement des parcs	2138/820	50 000,00 €	12 500,00 €
191 Complexes sportifs	2128 / 41	140 000,00 €	35 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus évoquée.

7- **ENQUÊTE PUBLIQUE ET VENTE DU DOMAINE PUBLIC (TROTTOIRS) RUE DE L'ÉPINE**

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du projet de déclassement et de rétrocession des trottoirs rue de l'Épine, une enquête publique a été organisée.

Celle-ci a eu lieu et le Commissaire-Enquêteur n'a recensé aucun avis et a donné un avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide le déclassement des trottoirs (surélevés) situés rue de l'Épine,
- Confirme la proposition de la rétrocession aux riverains à l'€uro symbolique,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

8- ENQUÊTE PUBLIQUE ET VENTE DU DOMAINE PUBLIC (DÉLAISSÉ RUE DE L'ÉPINE / IMPASSE DE LA PETITE FILÉE) *DÉLIBÉRATION 08*

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du projet de déclassement et de rétrocession du délaissé à l'angle de la rue de l'Épine et de l'impasse de la Petite Filée, une enquête publique a été organisée.

Celle-ci a eu lieu et le Commissaire-Enquêteur n'a recensé aucun avis et a donné un avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide le déclassement du délaissé situé à l'angle de la rue de l'Épine et de l'impasse de la Petite Filée,
- Confirme la proposition de la rétrocession au prix de 50 € le m²,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

9- VENTE D'UN DÉLAISSE BOULEVARD DE LA VIE À L'ETS CODAF *DÉLIBÉRATION 09*

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT informe le Conseil Municipal que la parcelle cadastrée 019 ZB 304 sise boulevard de la Vie à proximité des Jardins de Belle Ville fait l'objet d'une demande d'achat par l'Ets CODAF, propriétaire des terrains à proximité.

Cette parcelle d'une surface de 93 m² est enclavée et n'est d'aucune utilité pour la Commune.

Le service du domaine a estimé ce bien à 1 580 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette rétrocession au prix de 1 580 €uros net vendeur
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

10- PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX RUE DU PONT CAILLAUD *DÉLIBÉRATION 10*

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT informe le Conseil Municipal, que dans le cadre des projets d'aménagement autour de la rue du Pont Caillaud, la Commune peut envisager une opération immobilière sur l'ancien site des ateliers communaux et du bâtiment accueillant le foyer des jeunes.

Des réflexions sont envisagées pour réaliser un immeuble pouvant accueillir des logements sociaux.

Elle propose de valider cette orientation et d'autoriser à engager avec un bailleur social l'étude du projet qui fera l'objet de présentation pour validation devant le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, cette proposition.

11- CONVENTION POUR L'ANTENNE ORANGE DE LA PETITE SELLE *DÉLIBÉRATION 11*

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de location avait été signé avec ORANGE pour l'implantation d'une antenne radio pour les télécommunications sur la parcelle 279 ZT 017 au lieu-dit « les Flèches » à proximité de l'étang de la Petite Selle.

ORANGE souhaite céder cette occupation à ACT France.

ATC France demande à la Commune de mettre à jour le bail à leur nom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la mise à jour du bail dans les mêmes termes à ATC France,
- Autorise le Maire ou son représentant à le signer.

12 APPROBATION DU RÈGLEMENT « ASSAINISSEMENT » RÉVISÉ

DÉLIBÉRATION 12

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT rappelle au Conseil Municipal qu'il y existe deux systèmes de gestion d'assainissement des eaux usées sur la Commune :

- Régie sur Saligny
- Affermage sur Belleville

L'objectif, au terme de contrat d'affermage dans deux ans, serait de regrouper la gestion dans un seul système.

Dans cette perspective, afin de faciliter les gestions actuelles pour les intervenants, il est proposé d'harmoniser les règlements d'assainissement des deux systèmes.

Après avoir pris connaissance du projet annexé à la délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement présenté.

13 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

DÉLIBÉRATION 13

Dans le cadre du poste d'un agent d'entretien pour la Mairie, la Médiathèque, l'aide à la restauration scolaire des Chaumes, l'agent qui occupe ce poste a sollicité une réduction de son temps de travail avec l'arrêt du ménage au cabinet médical.

Le taux d'emploi passerait de 92,40 % (32,30 h) à 83,93 % (29,30 h).

Après en avoir délibéré, considérant que cette demande émane de l'agent en place, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification du temps de travail ci-dessus évoquée.

14 DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL LES 24 ET 31 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION 14

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT informe le Conseil Municipal que les co-gérants de Super U ont sollicité l'ouverture de leur magasin les dimanches 24 et 31 décembre 2023.

En application du Code du Travail, après en avoir délibéré, Municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter la demande de dérogation au repos dominical sus-demandée.

15 APPROBATION DE L'AVENANT N°2 DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOABLE (CTG)

DÉLIBÉRATION 15

La CAF, la Communauté de Communes et les communes du territoire Vie et Boulogne ont signé le 16 septembre 2021 la Convention Territoriale Globale pour mettre en œuvre le projet social de

territoire « Vivre et grandir ensemble » pour les années 2021-2024. Un 1er avenant signé à l'été 2022 a permis d'enrichir la CTG qui comprend désormais 6 volets : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux services administratifs et démarches en ligne, accompagnement social.

Le présent avenant a pour objet d'approuver le schéma de coopération élaboré en concertation et validé en comité de pilotage le 20 octobre 2022. Celui-ci définit les moyens humains et financiers dédiés au pilotage et à la mise en œuvre du projet sur les 15 communes à partir du 1er janvier 2023.

La nouvelle organisation va permettre de renforcer les moyens affectés au projet en passant de 1,5 à 2,5 ETP sur des missions de coopération générale et de coopération thématique. Elle s'appuie sur 8 agents déjà en poste issus de la communauté de communes, des communes d'Aizenay, de La Genétouze, de Saint-Denis La Chevasse et de l'Association Jeunesse Bellevilloise.

Le financement de ces postes sera pris en charge par la Communauté de communes qui percevra une subvention de la CAF à hauteur de 24 000 € par ETP (environ 60 000 € / an).

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n°2 à la CTG intégrant le schéma de coopération intercommunal ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la CTG ;
- De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°2 à la CTG intégrant le schéma de coopération intercommunal ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la CTG ;
- De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

16 SUBVENTION « PAUSE MÉRIDIDIENNE » : OGEC BELLEVILLE (ÉCOLE SAINT AUGUSTIN)

DÉLIBÉRATION 16

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT présente le coût analytique (frais de personnel) présenté par l'OGEC de Belleville pour l'organisation de la pause méridienne 2021/2022 à l'école privée.

Elle propose de verser une subvention de 16 360,49 €uros pour cette organisation.

Après en avoir délibéré et pris connaissance des pièces justificatives, à l'unanimité, approuve cette proposition.

17 SUBVENTION POUR ÉQUIPEMENT DE MUSCULATION

DÉLIBÉRATION 17

Madame Nicole DURAND-GAUVRIT informe que l'association de musculation a sollicité la Municipalité pour le remplacement d'un matériel (agrs de musculation) devenu obsolète.

La demande porte sur une demande de 1 000 €uros.

Considérant que le remplacement de ce matériel est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'association, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 €uros.

18 RAPPORT D'ACTIVITÉ VENDÉE EAU

Félix FLEURY présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2021 de Vendée Eau. Le rapport complet est disponible sur le site de Vendée Eau.

19- DÉCISION DU MAIRE

➡ Décision 2022-07 du 22 novembre 2022

- ➔ *Groupement de commande pour l'acquisition de fournitures administratives pour les collectivités et les écoles du territoire Vie et Boulogne*

20- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- Commune déléguée de Belleville sur Vie
 - ✓ Parcelle 019 AC 110
M. & Mme Jean-Paul RABILLARD → M. Fabien COSSARD
 - ✓ Parcelle 019 AB 0
SCI PÉNÉLOPE → M. Adrien BEGAT – M. Jean-François BITOUZÉ –
Mme Béatrice GALLAIS – M. Emmanuel DIAS –
M. Etienne BUQUET
 - ✓ Parcelles 019 AB 175 et 019 AB 234 (1/14^{ème} de la rue)
M. & Mme Laurent ROCHARD → Mme Murielle PAPON
- Commune déléguée de Saligny
 - ✓ Parcelles 279 AB 038p & 279 AB 039p
M. & Mme Joël ROUSSEAU → M. Thomas CHABOT & Mme Camille NIEUL
 - ✓ Parcelle 279 AB 061
Consorts MAGAUD → M. Yann POUPELIN
 - ✓ Parcelle 279 AB 301
M. & Mme Camille ROUSSEAU → M. Dorian LE PELETIER & Mme Coleen ORSONNEAU
- *Pour information, parcelles situées en Zone UE (compétence Communauté de Communes Vie et Boulogne)*
 - ✓ Parcelle 279 ZN 220
SCI LES TROIS SERINS (J. BOUHIER) → BLUE-GREEN (J. BOUHIER)

21- RAPPORT DES COMMISSIONS

A- Intercommunalité (Jacky ROTUREAU)

Jacky ROTUREAU évoque

- L'économie : conclusion sur l'étude de stratégie de développement de l'offre économique de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (cabinet Synopter),
- L'environnement : vote de la redevance « ordures ménagères » pour 2023 avec une augmentation de 7 %
- Autres informations en bref :
 - ✓ Tourisme,
 - ✓ Convention Territoriale Globale,
 - ✓ Réunion sur la fibre optique le 24 janvier 2023 à 19 heures, salle du Quadrille.

B- Urbanisme – Cadre de Vie (Michel ALLAIN)

Michel ALLAIN informe le Conseil Municipal sur :

- L'installation de 9 bancs (parc de la Sauvagère, Parc Saint Germain de Grantham et grotte de Lourdes) ; projet d'installation de nouveaux bancs pour 2023 ;
- L'installation de nouvelles décorations de jour de Noël (0 consommation)
- Les ombrières : la pose des panneaux photovoltaïques a été effectuée mais ne sont toujours pas raccordés ;
- Les jardins familiaux : en auto-gestion avec les jardiniers sur le fonctionnement, la sécurité et les aménagements (2 référents).

C- Marchés (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN informe le Conseil Municipal de la présence de créateurs sur le marché au mois de décembre.

D- C.C.A.S. (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN évoque :

- La sortie du dimanche 20 novembre,
- Le goûter de fin d'année organisé le 11 décembre avec 295 inscrits
- Le bilan du transport solidaire :
 - ✓ 18 chauffeurs
 - ✓ 84 utilisateurs
 - ✓ + de 300 transports en 2022,
- Le Téléthon avec 8 000 € de recettes

E- Écoles (Sophie PLISSONNEAU)

Sophie PLISSONNEAU informe le Conseil Municipal :

- Sur le souhait des parents d'élèves de voir le restaurant scolaire
- Sur le Conseil d'Administration du Collège : discussions autour des coûts de l'énergie
- Point avec l'AJB et la Marelle sur le bilan annuel

F- Enfance – Familles (Marie-Dominique VILMUS)

Marie-Dominique VILMUS évoque :

- La micro-crèche le Petit Prince :
 - ✓ Point sur les activités libres et dirigés
 - ✓ Présentation de l'enquête de satisfaction aux parents
- Les assistantes maternelles avec Calinou (arbre de Noël)
- Le Relais Petite Enfance (mise en place la par la Communauté de Communes Vie et Boulogne) ex. RAM : animations de matinée
- Le CMJ :
 - ✓ Cérémonie du 11 novembre

- ✓ Opération 1 arbre 1 vie
- ✓ Animations de Noël : animations les 14 et 16 décembre avec retraite aux flambeaux

G- Culture – Communication (Jean-Luc LARDIÈRE)

Culture :

Jean-Luc LARDIÈRE fait le point sur la visite des 2 médiathèques par la commission et sur les échanges avec les bénévoles et le personnel.

Communication :

Jean-Luc LARDIÈRE évoque :

- Le report du forum des associations au 9 septembre
- Le point sur le magazine municipal
- Les vœux : pas de cérémonie en 2023 (élections à venir)

H- Voirie (Nicole DURAND-GAUVRIT – Patrick SIMON)

Nicole DURAND-GAUVRIT et Patrick SIMON évoque les travaux en cours :

- Rue de l'Épine : les travaux sont en cours de finition : fin des sables traités au printemps, plantations en cours
- Rue de Gaulle : plateau carrefour allée du Parc et stationnements matérialisés
- Réunion de commission le 12 décembre à 16 heures 30 sur la planification 2023

I- Sports-Vie Associative (Philippe BRIAUD)

Philippe BRIAUD évoque la réunion avec les utilisateurs de l'Espace Charette pour la réflexion sur le projet : théâtre, Déclit, Art et Vie.

J- Patrimoine (Félix FLEURY)

Félix FLEURY informe le Conseil Municipal que la réfection des toitures sur Saligny est en cours (préau « brouette », bar restaurant l'Oasis, toilettes publiques place du Village).

Il évoque également la rénovation thermique de 3 bâtiments à Saligny : toujours en attente de complétude pour l'appel d'offres.

13- QUESTIONS DIVERSES

Régis PLISSON évoque le projet de médecins salariés : accord du Conseil Municipal pour rechercher dans cette voie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Nicole DURAND-GAUVRIT, Première Adjointe, lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec elle le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Création d'un 9^{ème} poste d'adjoint
2. Élection de l'adjoint au 9^{ème} poste
3. Révision des indemnités des élus
4. Élection d'un membre du CCAS
5. Tarifs Municipaux 2023
6. Ouverture de crédits d'investissements pour 2023
7. Enquête publique et vente du domaine public (trottoirs) rue de l'Épine
8. Enquête publique et vente du domaine public (délaissé) rue de l'Épine / impasse de la Petite Filée
9. Vente d'un délaissé boulevard de la Vie à l'E^{ts} CODAF
10. Projet de logements sociaux rue du Pont Caillaud
11. Convention pour l'antenne Orange de la Petite Selle
12. Approbation du règlement « assainissement » révisé
13. Modification du temps de travail d'un agent
14. Demande de dérogation au repos dominical les 24 et 31 décembre 2023
15. Approbation de l'avenant n° 2 de la Convention Territoriale Globale (CTG)
16. Subvention « pause méridienne » OGEC de Belleville (école Saint Augustin)
17. Subvention pur équipement de musculation

PLISSON Régis	ROTUREAU Jacky	FLEURY Félix	DURAND-GAUVRIT Nicole
BRIAUD Philippe	GALLIEN Anne-Jo	ALLAIN Michel	VILMUS Marie-Dominique
SIMON Patrick	PLISSONNEAU Sophie	LARDIÈRE Jean-Luc	MALGARINI Gwenaëlle
CHOUTEAU Annie	GOUAS Corinne	MARTIN Jacky	COCAULT Gaëlle <i>Excusée</i>
MIMEAU Nicolas	TENET Christiane	PAVAGEAU Didier	ROUBY Guillaume
BROSSEAU Lydie	BARRAUD Raynald	MOUSSELEKY Denis	BONNET Sébastien
GOBIN Sonia	GIRARDEAU Jérôme	VILLETTE Anne-Sophie <i>Excusée</i>	CACHO-SANCHEZ Jorge
VRIGNAUD Nadège <i>Excusée</i>	VIAIN Didier <i>Excusé</i>	BATY Annabelle <i>Excusée</i>	Florent DUBOIS

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par Madame Nicole DURAND-GAUVRIT, Première Adjointe, compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 8 décembre 2022